

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 662

4 mars 2016

SOMMAIRE

Avantor Performance Materials Electronics	31776	PEP GCO HL Co-Invest, S.à r.l.	31733
Castor	31775	Petercam Horizon L	31733
Cornerton International S.A.	31776	Phaeton Finance S.à r.l.	31730
Dematic Holding S.à r.l.	31774	Pinehurst Investments S.à r.l.	31730
D.K.L. Air-Light S.à r.l.	31774	Profi'll S.A.	31731
First Data International Luxembourg VI S.à r.l.	31776	PROgroup S.A.	31730
Health for Life Capital S.C.A.	31737	PROject S.A.	31730
HGSC 4 S.à r.l.	31755	PSMA Luxco GP	31731
HS ELECTRICITE S.à r.l.	31764	Pylio S.à r.l.	31730
Hush Investments S.à r.l.	31741	Pylio S.à r.l.	31733
IREF Art-Invest Holdings 1	31766	Ranium International S.A.	31732
IREF Art-Invest Holdings 2	31768	R/C Silver Ridge S.à r.l.	31731
IRERE Industrial Holdings 1	31770	Real Estate Madeleine S.A.	31732
ITT Investments Luxembourg S.à r.l.	31773	Regenbogenzwei S.A.	31732
Keystone & Partners S.A.	31771	Ritchie Investments Lux S.à r.l.	31734
Laurie London Tower (Luxembourg) Sàrl ...	31734	Robeq S.A.	31734
Mag Editions S.A.	31736	Selwin Invest	31732
Mill Shoes S.à r.l.	31736	Sonoco Asia Holding S.à r.l.	31734
Mount Tai Chemical Holding Company S.à r.l.	31775	Starman (Italy Holdings) S.à r.l.	31731
NRF Luxembourg KC S.à r.l.	31736	Sucrama SPF S.A.	31776
NRF Management Company S.à r.l.	31736	The North S.à r.l.	31735
PEP CD VI S.à r.l.	31733	TIP Master Holdings (EUR) S.à r.l.	31735
		TIP Master Holdings (GBP) S.à r.l.	31735
		Torix Investments S.à r.l.	31736

Phaeton Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 174.868.

Le gérant de la Société, monsieur Johan van den Berg a changé son prénom officiel et son nom complet est Johannes Andries van den Berg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2016001459/11.

(150240269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Pinehurst Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 178.991.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 24 décembre 2015

1. M. Douwe TERPSTRA a démissionné de son mandat de gérant B.

2. Le nombre de gérants a été diminué de cinq (5) à quatre (4).

Luxembourg, le 30.12.2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Pinehurst Investments S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016001462/14.

(150240193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Pylio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 81.024.

En date du 23 décembre 2015 et avec effet au 29 décembre 2015, José Correia, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la société Pylio S.à r.l., avec siège social 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B81024.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l.

Mandaté par le démissionnaire

Référence de publication: 2016001471/15.

(150239974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

PROgroup S.A., Société Anonyme,

(anc. PROject S.A.).

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 66.706.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale annuelle tenue en date du 22 décembre 2015

Le Commissaire aux comptes, Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à r.l., immatriculé au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B60219 ayant changé de dénomination pour devenir Accountis S.à r.l, il y a lieu de modifier la dénomination auprès du registre du commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

PROgroup S.A. (anc. PROject S.A.)

Référence de publication: 2016001495/14.

(150240928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Profi'll S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 183.438.

En ma qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société de droit luxembourgeois PROFILL S.A., je vous fais part de ma démission de la fonction que vous m'avez attribuée à compter de ce jour.

Esch-sur-Alzette, le 31 décembre 2015.

A. DERGUIANI épouse BOUAITA.

Référence de publication: 2016001496/10.

(150240838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

PSMA Luxco GP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 168.701.

EXTRAIT

Il est à noter que les adresses des gérants de la Société, Monsieur Robert Kidd et Monsieur Claude Larbière ont été changées en date du 15 décembre 2015 au 11, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2016001499/13.

(150239819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

R/C Silver Ridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 175.856.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 24 décembre 2015

1. M. Douwe TERPSTRA a démissionné de son mandat de gérant B.
2. Le nombre des gérants a été diminué de cinq (5) à quatre (4).

Luxembourg, le 30.12.2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour R/C Silver Ridge S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016001503/14.

(150240186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Starman (Italy Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 156.653.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique de la Société tenue à Luxembourg en date du 30 décembre 2015 que:

1. L'assemblée générale décide de clôturer la liquidation.
2. L'assemblée générale décide que les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2016001576/17.

(150241035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Ranium International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 79.411.

Le commissaire aux comptes BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l. démissionne avec effet immédiat de son mandat pour la société RANIUM INTERNATIONAL S.A. inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous n°B 79411.

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Benoy Kartheiser Management S.à r.l.

Référence de publication: 2016001533/12.

(150240851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Real Estate Madeleine S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 143.357.

EXTRAIT

Par décision du 10 décembre 2015, Madame Cécile Jager, avocat à la Cour, résidant professionnellement 2 rue Peter-nelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, a été désignée en qualité de depositaire des actions aux porteurs émises par la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016001537/14.

(150240277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Regenbogenzwei S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 112.032.

Le contrat de domiciliation conclu entre la société LuxGlobal Trust Services S.A. et la société Regenbogenzwei S.A., 50 rue Charles Martel L-2134 Luxembourg a pris fin en date du 30 Décembre 2015 et le siège social a été dénoncé avec effet à la même date.

Luxembourg, le 30 Décembre 2015.

LuxGlobal Trust Services S.A.

Référence de publication: 2016001541/11.

(150240342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Selwin Invest, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 134.339.

Extrait des décisions prises par le gérant unique en date du 30 novembre 2015

Décisions

Conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par la loi et par les statuts, le gérant unique:

1. de procéder au transfert du siège social actuel, le 128, Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg vers le 7 Rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. de rendre ce transfert effectif à compter de la date de ce procès-verbal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2016001599/17.

(150239993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

PEP CD VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.512.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 194.733.

—
EXTRAIT

Il est à noter que les adresses des gérants de la Société, Monsieur Michael Kidd et Monsieur Claude Larbière ont été changées en date du 15 décembre 2015 au 11, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2016001481/13.

(150239820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

PEP GCO HL Co-Invest, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 111.680.

—
EXTRAIT

Il est à noter que les adresses des gérants de la Société, Monsieur Michael Kidd et Monsieur Claude Larbière ont été changées en date du 15 décembre 2015 au 11, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2016001483/13.

(150239758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Petercam Horizon L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 33.352.

—
Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 27 octobre 2015

Suite à la démission de Geoffroy d'Aspremont Lynden en tant que Président du Conseil d'Administration et Administrateur de la SICAV, le Conseil d'Administration décide de nommer Bernard de Jonghe d'Ardoye (1A rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg) en tant qu' Administrateur de la SICAV avec effet au 13 novembre 2015 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016001484/14.

(150240492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Pylio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 81.024.

—
En date du 23 décembre 2015 et avec effet au 29 décembre 2015, Ronald Chamielec, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la société Pylio S.à r.l., avec siège social 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B81024.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l.

Mandaté par le démissionnaire

Référence de publication: 2016001470/14.

(150239974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Ritchie Investments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.496.

Par résolutions signées en date du 24 décembre 2015, les associés ont décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Jerome Silvey de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015
- de nommer Carl Tash avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015
- de modifier l'adresse professionnelle de Thierry Drinka, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- de modifier l'adresse professionnelle de Julien Petitfrère, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- de noter la décision des gérants de la Société de transférer le siège social de la Société du 4 rue Dicks, L-1417 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015
- de noter le changement d'adresse de l'un des associés de la Société, Ritchie Holdings Lux S.à r.l., du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016001526/22.

(150240093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Robeq S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 129.933.

En ma qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société de droit luxembourgeois ROBEQ S.A., je vous fais part de ma démission de la fonction que vous m'avez attribuée à compter de ce jour.

Esch-sur-Alzette, le 31 décembre 2015.

A. DERGUIANI épouse BOUAITA.

Référence de publication: 2016001550/10.

(150240854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Sonoco Asia Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 41.000,00.

Siège social: L-9657 Harlange, 7B, rue de Bettlange.

R.C.S. Luxembourg B 150.518.

L'adresse de l'associé unique doit être modifiée et se lire comme suit:

Sonoco Luxembourg S.à r.l.

7b, rue de Bettlange

L-9657 Harlange

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016001571/13.

(150239785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Laurie London Tower (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 177.736.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016057511/9.

(160016989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

The North S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 5, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 149.159.

Suite à la cession de parts sociales signée en date du 15 décembre 2015, Monsieur Ture Sigfrid HEDBERG a cédé 750 parts sociales lui appartenant de la société THE NORTH SARL à Monsieur Antoine Peter LEMAIRE demeurant à L-4123 ESCH/ALZETTE 32, rue du Fossé et 750 parts sociales à la société KURONEKO SARL ayant son siège social à L-1728 Luxembourg, 10, rue du Marché-aux-Herbes.

Suite à une cession de parts sociales à la même date, la société KURONEKO SARL a cédé 750 parts sociales à Monsieur Antoine Peter LEMAIRE demeurant à L-4123 ESCH/ALZETTE 32, rue du Fossé.

Suite à ce qui précède le capital social est reparti comme suit:

KURONEKO SARL	5.000 parts sociales
Antoine Peter LEMAIRE	1.500 parts sociales
HEDBERG Ture Sigfrid	6.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016001685/18.

(150240315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

TIP Master Holdings (EUR) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 457.500,00.

Siège social: L-2353 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.466.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 décembre 2015

- L'associé unique a prononcé la clôture de la liquidation et a constaté que la société a définitivement cessé d'exister.
- L'associé unique décide que tous les documents et livres comptables de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans au dernier siège de la société, 2-4, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Pour TIP Master Holdings (EUR) S.à r.l.

Signature / Stuart J Lawson

- / Director

Référence de publication: 2016001690/18.

(150241231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

TIP Master Holdings (GBP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 123.135.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 décembre 2015

- L'associé unique a prononcé la clôture de la liquidation et a constaté que la société a définitivement cessé d'exister.
- L'associé unique décide que tous les documents et livres comptables de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans au dernier siège de la société, 2-4, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Pour TIP Master Holdings (GBP) S.à r.l.

Signature / Stuart J Lawson

- / Director

Référence de publication: 2016001691/18.

(150241230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Torix Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 179.312.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 24 décembre 2015

1. M. Douwe TERPSTRA a démissionné de son mandat de gérant B.
2. Le nombre des gérants a été diminué de cinq (5) à quatre (4).

Luxembourg, le 30.12.2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Torix Investments S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016001667/14.

(150240176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Mag Editions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 122, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 99.749.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Référence de publication: 2016057561/10.

(160017094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Mill Shoes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 11, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 27.728.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Référence de publication: 2016057577/10.

(160017092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

NRF Luxembourg KC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 135.913.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057605/10.

(160017654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

NRF Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 128.489.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057606/10.

(160017656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Health for Life Capital S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 183.558.

In the year two thousand fifteen, on the ninth of December.

Before Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mrs Zivana KRUSIC residing professionally at 68-70 boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the board of managers of Health For Life Management, a Luxembourg private limited liability company (société a responsabilité limitée), with registered office at 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 183 412 and having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) (the GP), acting as general partner of Health for Life Capital S.C.A., a Luxembourg limited liability company (société en commandite par actions), with registered office at 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 183 558 (the Company),

pursuant to the resolutions taken by the board of managers of the GP, acting as general partner of the Company, on November 19 2015 (the Resolutions).

A copy of the minutes of the Resolutions, signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the board of managers of the GP, acting as general partner of the Company, pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following statements:

1. The Company, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 183 558, was incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary dated 17 December 2013, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 543 on the 28 February 2014. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times.

2. Article 5 of the Articles reads as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1 The authorised capital is set at one hundred million euro (EUR 100,000,000), to be composed of a number of (i) Management Shares, (ii) Class A shares, (iii) Class B Shares and (iv) Class D Shares, as freely determined and allocated by the General Partner, with a nominal value of one Euro (one Euro) each and each having the same characteristics and rights save as to those differences outlined in the Articles.

5.2 The subscribed and issued share capital is set at eight million seven hundred six thousand five hundred fifty-one euro (EUR 8.706.551.-) and is composed of one (1) Management Share, eight million six hundred eighty-five thousand seventy five (8,685,075.-) Class A Shares and twenty-one thousand four hundred seventy-five (21,475.-) Class B Shares, with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.“

The GP is authorised and empowered to:

- realise any increase of the issued share capital within the limits of the authorised capital in whole or in part, by the issuing of new shares, against payment in cash or in kind;
- determine the place and date of the issue or the successive issues, the price of issue, the terms and conditions of the subscription of and paying up of the new shares; and
- waive or to limit any preferential subscription rights of the existing shareholders in case of issue of shares against payment in cash for the same period of 5 (five) years.

3. The authorisation is valid for a period of 5 (five) years starting on and from the 17 December 2013 to render effective the increase of the capital indicated in Article 5.1 without any further need of a decision of the general meeting of the shareholders of the Company, after having acknowledged in writing that the terms and conditions of the Articles are complied with and duly fulfilled. In particular the GP is authorised and instructed (i) to render effective any increase of the issued share capital under Article 5.1, up to the authorised share capital in whole or in part, (ii) to see to the recording of such increase(s) and the consequential amendments of these Articles before a Luxembourg notary, and (iii) to proceed to such issues on the basis of the report made to the general meeting on the circumstances and price(s) of the issue(s) of shares within the authorised share capital as set out hereafter in Article 6.3 and within the limitations provided therein, and in compliance with article 32-3 (5) of the Companies Act.

Following each increase of the corporate capital realised and duly stated in the form provided for by law, the second paragraph of Article 5 will be modified so as to reflect the actual increase; such modification will be recorded in authentic form by the board of managers of the GP or by any person duly authorised and empowered by it for this purpose.

4. The board of managers of the GP, acting as general partner of the Company, in the Resolutions, resolved *inter alia* to:

(i) increase within the limits of the authorised share capital of the Company, the Company's share capital of six million five hundred sixty-six thousand twenty euro (EUR 6.566.020,-) represented by 6,550,075.00 Class A Shares and 15,945.00 Class B Shares (the New Shares) having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and having been subscribed for and paid up in cash by the Subscribers as detailed hereafter

Subscriber	Amount Call no5	Amount call no6
Class A		
Natixis Private Equity	457 500,00	840 000,00
Dan Investments	931 775,00	1 710 800,00
TEREOS UCA	305 000,00	560 000,00
Alain Tornier	152 500,00	280 000,00
UNIGRAINS	45 750,00	84 000,00
LORKA	15 250,00	28 000,00
Gilles BOS	30 500,00	56 000,00
Lesaffre & Compagnie	305 000,00	560 000,00
Valbonne II	30 500,00	56 000,00
Loubao	73 500,00	28 000,00
Total class A	<u>2 347 275,00</u>	<u>4 202 800,00</u>
Class B		
Natixis Private Equity	590,00	1 084,00
Dan Investments	1 181,00	2 168,00
Alain Tornier	112,00	206,00
Seventure Partners	787,00	1 445,00
Mme Isabelle de Crémoux	886,00	1 626,00
Emmanuel Fiessinger	472,00	867,00
Robert Schier	443,00	813,00
Sébastien Groyer	266,00	488,00
Pierre Aumenier	118,00	217,00
Michel Mollard	30,00	54,00
Eric de la Fortelle	369,00	677,00
Iain Wilcock	369,00	677,00
Total class B	<u>5 623,00</u>	<u>10 322,00</u>
Total	<u>2 352 898,00</u>	<u>4 213 122,00</u>
		<u>6 566 020,00</u>

(ii) waive of the purpose of the above increase in capital and in accordance with article 32-3(5) of the law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended and the articles of association of the Company, the preferential rights of the existing shareholders of the Company in respect of the issuance of the New Shares; and

(iii) appoint and empower Zivana KRUSIC, Manager, residing professionally at 68-70 boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg, to appear as the representative of the board of managers of the GP, acting as general partner of the Company, before a Luxembourg civil law notary to record the increase of share capital of the Company so effectuated in notarial form, to amend, in relation thereto, article 5.2 of the articles of association of the Company and to do any formalities and to take any actions which may be necessary and proper in connection therewith.

5. All the New Shares having been subscribed and paid up in cash by the Subscribers, the total amount of six million five hundred sixty-six thousand twenty euro (EUR 6.566.020,-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

6. The contribution in cash so made in an amount of six million five hundred sixty-six thousand twenty euro (EUR 6.566.020,-) to the Company is allocated to the nominal share capital account of the Company.

7. As a consequence of the above increase of the Company's nominal share capital, Article 5.2 of the Articles is amended so as to have the following wording:

“ 5.2. The subscribed and issued share capital is set at fifteen million two hundred seventy-two thousand five hundred seventy one euro (EUR 15.272.571.-) and is composed of one (1) Management Share, fifteen million two hundred thirty-five thousand one hundred fifty (15,235,150) Class A Shares and thirty-seven thousand four hundred twenty 37,420 Class B Shares, with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.”

Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version, on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Madame Zivana KRUSIC, demeurant professionnellement au 68-70 boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg,

agissant au nom et pour le compte du conseil d'administration de la société Health For Life Capital Management, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 68-70, boulevard Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183 412 et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) (le GP), agissant en tant qu'associé commandité d'Heath for Life Capital S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183 558 (la Société),

conformément aux résolutions prises par le conseil de gérance du GP agissant en tant qu'associé commandité en date du 19 novembre 2015 (les Résolutions).

Une copie des procès-verbaux des Résolutions, restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant le conseil de gérance du GP, agissant en tant qu'associé commandité de la Société, conformément aux Résolutions, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183 558, a été constituée sous le droit luxembourgeois suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 543 du 28 février 2014. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises.

2. L'article 5 des Statuts se lit comme suit:

« Art. 5. Capital.

5.1 Le capital autorisé est fixé à cent million Euros (EUR 100.000.000,-), étant composé d'un nombre d'(i) Actions de Gestion, (ii) Actions de Catégorie A, (iii) Action de Catégorie B, (iv) Actions de Catégorie D, tel que librement déterminé par l'Associé-Commandité, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, chacune présentant les mêmes caractéristiques et droits, hormis les différences stipulées dans les présents Statuts.

5.2 Le capital social souscrit et émis est fixé à huit million sept cent six mille cinq cent cinquante et un euros (EUR 8.706.551,-) et est composé d'une (1) Action de Gestion, de huit million six cent quatre-vingt-cinq mille soixante-quinze (8.685.075) nouvelles Actions de Catégorie A et vingt et un mille quatre cent soixante-quinze (21.475) nouvelles Actions de Catégorie B Actions de Catégorie B, chacune d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro).»

Le GP est autorisé et dispose du pouvoir pour:

- réaliser toute augmentation du capital du capital social émis endéans les limites du capital social en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, libérée par voie de versements en espèce ou d'apports en nature;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles; et
- supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants en cas d'émission d'actions contre paiement en espèces pour une période de 5 (cinq) ans.

3. L'autorisation est valide pour une période de (cinq) ans à compter du 17 décembre 2013 à réaliser l'augmentation de capital stipulée à l'Article 5.1 sans avoir besoin d'une décision de l'Assemblée générale, après avoir attesté par écrit que les clauses et conditions des présents Statuts avaient été respectées et satisfaites. En particulier, le GP est autorisé et mandaté (i) pour exécuter toute augmentation du capital par action émis en vertu de l'Article 5.1, à concurrence du capital par action autorisé, en tout ou en partie, (ii) pour faire acter de telle(s) augmentation(s) et les modifications consécutives des présents Statuts devant un notaire luxembourgeois et (iii) pour procéder à de telles émissions sur la base du rapport fait à l'Assemblée générale sur les circonstances et le ou les prix de la ou des émissions d'actions dans le capital par action autorisé, comme stipulé ci-après à l'Article 6.3 et dans les limites stipulées ici et conformément à l'Article 32-3 (5) de la Loi concernant les sociétés commerciales.

Suivant chaque augmentation de capital social réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le second alinéa de l'article 5 sera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil de gérance du GP ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ces fins.

4. Le conseil de gérance du GP, agissant en tant qu'associé commandité de la Société, dans les Résolutions, a décidé:

(i) d'augmenter endéans les limites du capital autorisé de la Société, le capital social de la Société de six million cinq cent soixante-six mille vingt euros (EUR 6.566.020,-) en émettant 6,550,075.00 nouvelles Actions de Catégorie A et 15,945.00 nouvelles Actions de Catégorie B (les Nouvelles Actions), ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, les Nouvelles Actions ayant été souscrites et payées en espèces par les Souscripteurs comme suit:

Souscripteur	Montant	Montant
	5 ^{ème} appel	6 ^{ème} appel
	Class A	
Natixis Private Equity	457 500,00	840 000,00
Dan Investments	931 775,00	1 710 800,00
TEREOS UCA	305 000,00	560 000,00
Alain Tornier	152 500,00	280 000,00
UNIGRAINS	45 750,00	84 000,00
LORKA	15 250,00	28 000,00
Gilles BOS	30 500,00	56 000,00
Lesaffre & Compagnie	305 000,00	560 000,00
Valbonne II	30 500,00	56 000,00
Loubao	73 500,00	28 000,00
Total class A	<u>2 347 275,00</u>	<u>4 202 800,00</u>
	Class B	
Natixis Private Equity	590,00	1 084,00
Dan Investments	1 181,00	2 168,00
Alain Tornier	112,00	206,00
Seventure Partners	787,00	1 445,00
Mme Isabelle de Crémoux	886,00	1 626,00
Emmanuel Fiessinger	472,00	867,00
Robert Schier	443,00	813,00
Sébastien Groyer	266,00	488,00
Pierre Aumenier	118,00	217,00
Michel Mollard	30,00	54,00
Eric de la Fortelle	369,00	677,00
Iain Wilcock	369,00	677,00
Total class B	<u>5 623,00</u>	<u>10 322,00</u>
Total	<u>2 352 898,00</u>	<u>4 213 122,00</u>
		<u>6 566 020,00</u>

(ii) de renoncer dans le cadre de l'augmentation de capital ci-dessus et conformément à l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, et aux Statuts, aux droits de souscription préférentiels des actionnaires existants concernant l'émission des Nouvelles Actions, et

(iii) de nommer et de mandater, avec pouvoir de substitution, Madame Zivana Krusic, Manager, demeurant professionnellement au 68-70 boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg, pour représenter le conseil de gérance du GP agissant en tant qu'associé commandité de la Société devant le notaire soussigné afin d'acter l'augmentation de capital social de la Société ainsi réalisée, de modifier l'article 5.2 des Statuts et d'effectuer toutes les formalités et de prendre toutes les mesures jugées nécessaires et appropriées dans le cadre de cette augmentation de capital.

5. Toutes les Nouvelles Actions ayant été souscrites et libérées en espèce par les Souscripteurs comme repris ci-avant, la somme totale de six millions cinq cent soixante-six mille vingt EUR (EUR 6.566.020,-) est à la disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire soussigné.

6. L'apport en numéraire d'un montant de six millions cinq cent soixante-six mille vingt EUR (EUR 6.566.020,-) à la Société est alloué au compte capital social de la Société.

7. En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société ci-dessus, l'article 5.2 des Statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

« **5.2.** Le capital social souscrit et émis est fixé à quinze millions deux cent soixante-douze mille cinq cent soixante et onze euros (EUR 15.272.571,-) et est composé de quinze millions deux cent trente-cinq mille cent cinquante (15.235.150) Actions de Catégorie A et trente-sept mille quatre cent vingt (37.420) Actions de Catégorie B, chacune d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro).»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Zivana KRUSIC, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29865. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 décembre 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015207981/239.

(150234322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Hush Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 200.152.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of November,
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Hush Lux S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and registered under number B 200128 (the Sole Shareholder), represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the attorney-in-fact of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in Hush Investments S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of GBP 12,500, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 200152 (the Company). The Company was incorporated on 11 September 2015 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) were never amended.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

- (1) waiver of the convening notices;
- (2) creation of new classes of shares, conversion of the share capital of the Company, and full restatement of the Articles;
- (3) increase of the share capital of the Company by an amount of GBP 16,496.55 (sixteen thousand four hundred and ninety-six Pounds Sterling and fifty-five Pence) in order to bring the share capital of the Company from its present amount to the amount of GBP 28,996.55 (twenty-eight thousand nine hundred and ninety-six Pounds Sterling and fifty-five Pence) by way of issuance of an aggregate of 1,590,000 (one million five hundred and ninety thousand) new ordinary shares, 19,885 (nineteen thousand eight hundred and eighty-five) new class A shares, 19,885 (nineteen thousand eight hundred and eighty-five) new class B shares, and 19,885 (nineteen thousand eight hundred and eighty-five) new class C shares, each having a par value of GBP 0.01 (one Penny) (the New Shares) and an aggregate subscription price of GBP 2,901,310 (two million nine hundred and one thousand three hundred and ten Pounds Sterling);

(4) subscription to, and payment in full of, the New Shares;

(5) subsequent amendment of article 5 of the Articles in order to reflect the above-mentioned changes;

(6) subsequent amendment of the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company and to any employee of Alter Domus (Luxembourg) S.à r.l. to proceed to the registration in the share register of the Company of the New Shares, and to see to any formalities in connection therewith; and

(7) miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Sole Shareholder resolves to waive the convening notices, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it prior to the present meeting.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to create new classes of shares, denominated class A, class B and class C; to convert the existing share capital of the Company from its current amount of GBP (twelve thousand five hundred Pounds Sterling), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred Pounds Sterling) shares, having a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) each, to an amount of GBP 12,500 (twelve thousand five hundred Pounds Sterling), represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) ordinary shares, having a nominal value of GBP 0.01 (one Penny); and to fully restate the Articles, so they shall henceforth read as follows:

“I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Hush Investments S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation, securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

3.2. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property including the direct or indirect acquisition, development, holding, promotion, management, sale and/or lease of real estate or moveable property, in the Grand Duchy of Luxembourg or elsewhere.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities.

3.4. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or a participation or which are members of its group, in particular by granting loans (including on interest-free terms), facilities, security interests over its assets or give guarantees in any form and for any term whatsoever, grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company and provide them with any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets. The Company may also issue any type of preferred equity certificates.

3.5. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.6. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting its sole shareholder.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at GBP 12,500 (twelve thousand five hundred Pounds Sterling) represented by:

- (a) 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) ordinary shares (the Ordinary Shares);
- (b) 0 (zero) class A shares (the Class A Shares);
- (c) 0 (zero) class B shares (the Class B Shares); and
- (d) 0 (zero) class C shares (the Class C Shares),

each having a nominal value of GBP 0.01 (one Penny) and having their rights and obligations as set out in these Articles (the Shares). The Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares, are collectively referred to as the Classes of Shares, each being a Class of Share. Each Share has been subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder adopted in the manner required for amendment of these Articles. The sole shareholder may create as many additional classes of shares as the Company may need for the purpose of its investment activity.

5.3. The sole shareholder may contribute Capital Surplus to the Company and except as set out in these Articles amounts so contributed shall be freely distributable. Capital Surplus shall mean the amounts (a) contributed by the shareholder(s) to the Company without any shares being issued in exchange, and (b) allocated in the accounts of the Company to the non-share contribution account (account 115 "capital contribution without the issuance of new shares" of the Luxembourg standard chart of account of 10 June 2009).

Art. 6. Shares.

6.1. The Company will not have more than one shareholder.

6.2. Except as otherwise provided in these Articles, each Share confers the right to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.3. A transfer of the Shares will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

6.4. For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Law.

6.5. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by the sole shareholder.

6.6. In the course of any given financial year, the Company may redeem any Class of Shares within the limits set forth by the Law and subject to these Articles, by way of share capital reduction through a repurchase and the immediate cancellation of the repurchased Shares (being in each case a Share Redemption) at a redemption/repurchase price as determined by the board of managers and approved by the sole shareholder (the Redemption Price).

6.7. Share Redemptions in accordance with these Articles are permitted provided that: (i) a Class of Shares is always redeemed/repurchased in full, it being understood that the Ordinary Shares shall be the last Class of Shares to be redeemed, (ii) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the board of managers, are not, or following the Share Redemption would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed pursuant to the Law and/or these Articles, and (iii) the Redemption Price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve pursuant to the Law and these Articles.

6.8. The Ordinary Shares may be redeemed only after the redemption of all the other Classes of Shares.

6.9. Upon a Share Redemption, the sole shareholder shall be entitled with respect to the Class of Shares being redeemed to the Available Amount (or such other amount resolved by the sole shareholder and the board of managers provided however that such other amount shall never be higher than the Available Amount), in each case determined on the basis of interim accounts of the Company as at a date no earlier than two months prior to the date of the Share Redemption, provided that:

(8) in case of redemption/repurchase of the Class A Shares, the Redemption Price may include the Capital Gain A Profits (including carried forward Capital Gain A Profits) but shall not include Income Profits, the Capital Gain B Profits and the Capital Gain C Profits;

(9) in case of redemption/repurchase of the Class B Shares, the Redemption Price may include the Capital Gain B Profits (including carried forward Capital Gain B Profits) but shall not include Income Profits, the Capital Gain A Profits and the Capital Gain C Profits;

(10) in case of redemption/repurchase of the Class C Shares, the Redemption Price may include the Capital Gain C Profits (including carried forward Capital Gain C Profits) but shall not include Income Profits, the Capital Gain A Profits and the Capital Gain B Profits; and

(11) in case of redemption/repurchase of the Ordinary Shares, the Redemption Price may include Income Profits allocated to Ordinary Shares (including carried forward Income Profits) and Remaining Profits (including carried forward Remaining Profits), but shall not include Capital Gain Profits.

6.10. For the avoidance of doubt, amounts shall be due and payable to the sole shareholder upon approval and completion of the relevant Share Redemption.

6.11. In these Articles the following capitalised terms shall, unless the context otherwise requires, have the following meanings:

Available Amount in relation to each Class of Shares other than Ordinary Shares that is the subject of a Share Redemption means the total amount of the relevant Capital Gain Profits of the Company (including carried forward Capital Gain Profits), increased by (i) any freely distributable reserves (including special capital reserve account and/or Capital Surplus and/or issuance premium), and (ii) as the case may be the amount of the share capital reduction relating to the Class of Shares, but reduced by (x) any losses (including carried forward losses) of the Company for the relevant period, and (z) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of these Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without any double counting). For the avoidance of doubt, the Available Amount may not include any Income Profits (including carried forward Income Profits).

Capital Gain A Profits means all distributable profits (being amounts other than Income Profits) derived by the Company from capital gains in respect of the Company's indirectly or directly held "A" assets or investments, as designated by the sole shareholder, whose acquisition by the Company (or any entity in which the Company has an indirect or direct interest) was funded (in whole or in part) by the subscription proceeds corresponding to the Class A Shares (such assets or investments being the A Assets), including but not limited to capital gains, liquidation profits and sale proceeds; and any losses relating to the A Assets shall be attributable only to the Class A Shares.

Capital Gain B Profits means all distributable profits (being amounts other than Income Profits) derived by the Company from capital gains in respect of the Company's indirectly or directly held "B" assets or investments, as designated by the sole shareholder of the Company, whose acquisition by the Company (or any entity in which the Company has an indirect or direct interest) was funded (in whole or in part) by the subscription proceeds corresponding to the Class B Shares (such assets or investments being the B Assets), including but not limited to capital gains, liquidation profits and sale proceeds; and any losses relating to the B Assets shall be attributable only to the Class B Shares.

Capital Gain C Profits means all distributable profits (being amounts other than Income Profits) derived by the Company from capital gains in respect of the Company's indirectly or directly held "C" assets or investments, as designated by the sole shareholder of the Company, whose acquisition by the Company (or any entity in which the Company has an indirect or direct interest) was funded (in whole or in part) by the subscription proceeds corresponding to the Class C Shares (such assets or investments being the C Assets), including but not limited to capital gains, liquidation profits and sale proceeds; and any losses relating to the C Assets shall be attributable only to the Class C Shares.

Capital Gain Profits means all distributable profits pertaining to the Capital Gain A Profits, to the Capital Gain B Profits and to the Capital Gain C Profits.

Income Profits means all distributable profits derived by the Company from income in respect of the Company's assets and investments including, but not limited to dividends, interest and any gains which constitute income for United Kingdom tax purposes.

Remaining Profits means any profits other than Income Profits and Capital Gain Profits.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by at least two managers appointed by a resolution of the sole shareholder which sets the term of their office. The managers shall constitute the board of managers. The sole shareholder may appoint managers of two different classes, being class A managers (the Class A Manager(s)) and class B managers (the Class B Manager(s)).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason), by a resolution of the sole shareholder.

7.3. The majority of the managers shall at all times be resident for tax purposes only in the Grand Duchy of Luxembourg.

7.4. The board of managers shall appoint one of the managers as chairman of the board of managers (the Chairman), and the Chairman shall not be a resident for tax purposes in the United Kingdom.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the sole shareholder fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, by the board of managers.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of the Chairman in consultation with the managers at the place, date and time indicated in the convening notice, provided that all such meetings shall take place in Luxembourg.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members attending are Luxembourg residents, including, at least one Class A Manager and one Class B Manager in the event that different classes of managers have been appointed. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast, provided that if classes of managers have been appointed at least one Class A Manager and one Class B Manager have approved such resolutions. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the Chairman or by any two managers or, if applicable, by one Class A Manager and one Class B Manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or by any two managers or, if applicable, by one Class A Manager and one Class B Manager, or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signatures of any two managers or, if Class A Managers and Class B Managers have been appointed, by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager, or by the joint or sole signatures of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. Sole shareholder resolutions

Art. 12. Powers, voting rights and form.

12.1. The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. The sole shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him.

12.3. As there will not be more than one shareholder in the Company, the decisions of the sole shareholder may be taken in writing, in accordance with article 193 of the Law.

12.4. Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole shareholder.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 13. Financial year and balance sheet.

13.1. The financial year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

13.2. Each year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and sole shareholder towards the Company.

13.3. The sole shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office.

Art. 14. Allocation of Profits and Cash.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve has reached an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

14.2. Without prejudice to the calculation of the amounts to be paid in respect of a Class of Shares upon a Share Redemption as set out in Article 6, and to Article 14.3 below, the Capital Gain Profits shall be paid on the relevant Class of Shares consistent with Article 6, and the Income Profits shall be paid on the Ordinary Shares.

14.3. The Classes of Shares other than Ordinary Shares shall be entitled to receive a preferred cumulative annual dividend, (without prejudice to their rights under Article 6 and Article 14.2 with regard to relevant Capital Gain Profits), in accordance with the following:

(12) first, an amount equal to 0.10% of the aggregate nominal value of the Class A Shares shall be paid on the Class A Shares annually;

(13) second, an amount equal to 0.15% of the aggregate nominal value of the Class B Shares shall be paid on the Class B Shares annually; and

(14) third, an amount equal to 0.20% of the aggregate nominal value of the Class C Shares shall be paid on the Class C Shares annually.

14.4. Any Remaining Profits shall be distributed on the Ordinary Shares.

14.5. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i.) interim accounts are drawn up by the board of managers;

(ii.) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including Capital Surplus and share issuance premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii.) the decision to pay interim dividends is taken by the board of managers and the sole shareholder within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv.) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v.) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the sole shareholder must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be a shareholder, appointed by a resolution of the sole shareholder which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the sole shareholder or by law, the liquidators shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

15.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the sole shareholder.

VII. General provision

Art. 16. General Provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 16,496.55 (sixteen thousand four hundred and ninety-six Pounds Sterling and fifty-five Pence) in order to bring the share capital of the Company from its present amount to the amount of GBP 28,996.55 (twenty-eight thousand nine hundred and ninety-six Pounds Sterling and fifty-five Pence) by way of issuance of the New Shares.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to the New Shares and the full payment of the subscription price of the New Shares, as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to the New Shares and to fully pay them up by way of a contribution in kind in an aggregate amount of GBP 2,901,310 (two million nine hundred and one thousand three hundred and ten Pounds Sterling) consisting in a receivable held by the Sole Shareholder in the amount of GBP 2,901,310 (two million nine hundred and one thousand three hundred and ten Pounds Sterling) (the Contribution).

The value of the Contribution in an amount of GBP 2,901,310 (two million nine hundred and one thousand three hundred and ten Pounds Sterling) is allocated as follows:

(1) an amount of GBP 16,496.55 (sixteen thousand four hundred and ninety-six Pounds Sterling and fifty-five Pence) is allocated to the share capital account of the Company; and

(2) an amount of GBP 2,884,813.45 (two million eight hundred eighty-four thousand eight hundred and thirteen Pounds Sterling and forty-five Pence) is allocated to the share premium account of the Company.

The valuation of the Contribution is supported by a certificate issued by the Company and the Sole Shareholder (the Certificate) which confirms inter alia that the value of the Contribution is at least equal to GBP 2,901,310 (two million nine hundred and one thousand three hundred and ten Pounds Sterling).

The General Meeting acknowledges that the class A shares are issued for the purpose of financing the Team Valley investment, being the "A" asset, the class B shares are issued for the purpose of financing the Kingsway West investment, being the "B" asset, and the class C shares are issued for the purpose of financing the Meteor investment, being the "C" asset.

A copy of the Certificate, after being signed *ne varietur* by the attorney-in-fact of the Sole Shareholder and the notary, will remain attached to this deed to be submitted with it to the registration formalities.

Fifth resolution

Following the passing of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital and the issuance of the New Shares. It shall now read as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at GBP 28,996.55 (twenty-eight thousand nine hundred ninety-six Pounds Sterling and fifty-five Pence) represented by:

- (e) 2,840,000 (two million eight hundred and forty-thousand) ordinary shares (the Ordinary Shares);
- (f) 19,885 (nineteen thousand eight hundred and eighty-five) class A shares (the Class A Shares);
- (g) 19,885 (nineteen thousand eight hundred and eighty-five) class B shares (the Class B Shares); and
- (h) 19,885 (nineteen thousand eight hundred and eighty-five) class C shares (the Class C Shares).

each having a nominal value of GBP 0.01 (one Penny) and having their rights and obligations as set out in these Articles (the Shares). The Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares, are collectively referred to as the Classes of Shares, each being a Class of Share. Each Share has been subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles. The general meeting of the shareholders may create as many additional classes of shares as the Company may need for the purpose of its investment activity.

5.3. The general meeting of the shareholders may contribute Capital Surplus to the Company and except as set out in these Articles and in any shareholders' agreement entered into from time to time in relation to the Company amounts so contributed shall be freely distributable. Capital Surplus shall mean the amounts (a) contributed by the shareholder(s) to the Company without any shares being issued in exchange, and (b) allocated in the accounts of the Company to the non-share contribution account (account 115 "capital contribution without the issuance of new shares" of the Luxembourg standard chart of account of 10 June 2009). "

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to register the above changes, and hereby grants power and authority to any manager of the Company and to any employee of Alter Domus (Luxembourg) S.à r.l., to individually under his/its sole signature register on behalf of the Company the issuance of the New Shares of the Company in the share register of the Company and to sign said register, and to proceed to such other formalities as are required in connection with the above resolutions.

Expenses

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately three thousand Euros (3,000.- Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the attorney-in-fact of the Sole Shareholder signs together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois de novembre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

COMPARAIT

Hush Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit du Grand Duché du Luxembourg, dont le siège social se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 200128 (l'Associé Unique),

représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

La procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique demande au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales de Hush Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de GBP 12.500 (douze mille cinq cent livres sterling), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 200152 (la Société). La Société a été constituée le 11 septembre 2015 par un acte du notaire Maître Henri Hellinckx, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société, conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

III. L'Associé Unique souhaite adopter les résolutions suivantes sur les points suivants:

(i) renonciation aux formalités de convocation;

(ii) création de nouvelles catégories de parts sociales, conversion du capital social de la Société, refonte intégrale des Statuts;

(iii) augmentation du capital social de la Société d'un montant de 16.496,55 GBP (seize mille quatre cent quatre-vingt-seize Livres Sterling et cinquante-cinq pences) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel au montant de 28.996,55 GBP (vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt-seize Livres Sterling et cinquante-cinq pences) par l'émission d'un nombre total de 1.590.000 (un million cinq cent quatre-vingt-dix mille) nouvelles parts sociales ordinaires, 19.885 (dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-cinq) nouvelles parts sociales de catégorie A, 19.885 (dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-cinq) nouvelles parts sociales de catégorie B, et 19.885 (dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-cinq) nouvelles parts sociales de catégorie C, chacune ayant une valeur nominale de 0,01 GBP (un penny) chacune (les Nouvelles Parts Sociales) et un prix de souscription total de 2.901.310 GBP (deux millions neuf cent un mille trois cent dix livres sterling);

(iv) souscription et libération intégrale des Nouvelles Parts Sociales par voie d'apports en nature;

(v) modification subséquente de l'article 5 des Statuts de la Société afin d'y refléter les modifications mentionnées aux points précédents;

(vi) modification subséquente du registre de parts sociales de la Société afin de refléter les modifications mentionnées aux points précédents et octroi de pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de Alter Domus (Luxembourg) S.à r.l., afin de procéder à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société des Nouvelles Parts Sociales, et d'accomplir toutes formalités liées; et

(vii) divers.

III. Les Associés adoptent les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée l'Associé Unique décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant comme valablement convoqué et déclarant avoir une connaissance parfaite de l'ordre du jour qui lui a été communiqué antérieurement à la présente réunion.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de créer de nouvelles catégories de parts sociales, dénommées la catégorie A, la catégorie B, et la catégorie C; de convertir le capital social de la Société de son montant actuel de GBP 12.500 (douze mille cinq cent livres sterling) représenté par 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de GBP 1 (une livre sterling) chacune, à un montant de GBP 12.500 (douze mille cinq cent livres sterling) représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de GBP 0,01 (un penny) chacune; et de refondre intégralement les Statuts, de telle sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

«I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Hush Investments S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société pourra accomplir toutes les opérations en relation directe ou indirecte avec la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers (y compris les produits dérivés) représentant des droits de propriété, des créances ou des titres transférables émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

3.2. La Société peut exercer toute activité commerciale, financière, ou industrielle et effectuer toute transaction relative à des biens immobiliers ou meubles incluant l'acquisition directe ou indirecte, le développement, la détention, la promotion, la gestion, la cession et/ou la location de biens immobiliers ou meubles, au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations et d'autres titres représentatifs de dettes et/ou de titres représentatifs du capital.

3.4. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir toute sorte d'assistance financière directe et/ou indirecte aux sociétés et/ou entreprises dans lesquelles elle possède un intérêt ou une participation ou qui sont membres de son groupe, en particulier en consentant des prêts (y compris des prêts sans intérêts), des crédits, des sûretés sur ses actifs ou consentir des garanties sous toute forme et tout terme ou consentir des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société et leur fournir tout conseil et assistance sous toute forme, y compris des services de trésorerie. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. La Société pourra aussi émettre tout type de preferred equity certificates.

3.5. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.6. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'associé unique.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est établi à 12.500 GBP (douze mille cinq cent livres sterling), représenté par:

- (a) 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires);
- (b) 0 (zéro) part sociale de catégorie A (les Parts Sociales de Catégorie A);
- (c) 0 (zéro) part sociale de catégorie B (les Parts Sociales de Catégorie B); et
- (d) 0 (zéro) part sociale de catégorie C (les Parts Sociales de Catégorie C).

chacune ayant une valeur nominale de 0,01 GBP (un penny) et ayant leurs droits et obligations tels qu'établis dans les présents Statuts (les Parts Sociales). Les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, et les Parts Sociales de Catégorie C, sont collectivement désignées comme les Catégories de Parts Sociales, chacune étant une Catégorie de Part Sociale. Chaque Part Sociale a été souscrite et intégralement libérée.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit une seule ou plusieurs fois par une résolution de l'associé unique adoptée selon les formes requises pour la modification de ces Statuts. L'associé unique pourra créer autant de catégories de parts sociales supplémentaires que la Société le requière dans le cadre de son activité d'investissement.

5.3. L'associé unique peut effectuer des apports à la Société en capitaux propres, et sauf disposition contraire des présents Statuts, les montants ainsi apportés seront librement distribuables. Apport en Capitaux Propres signifie les montants (a) apportés par l(es) associé(s) à la Société sans qu'aucune part sociale ne soit émise en contrepartie, et (b) alloués aux comptes de la Société, au compte d'apports en capitaux propres (compte 115 «apports en capitaux propres non rémunéré par des titres» du plan comptable normalisé du Luxembourg du 10 juin 2009).

Art. 6. Parts sociales.

6.1. La Société n'aura pas plus d'un associé

6.2. Sauf disposition contraire des présents Statuts, chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.3. Une cession des Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

6.4. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.5. Un registre de l'associé unique sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par l'associé unique.

6.6. Au cours de tout exercice financier, la Société pourra racheter toute Catégorie de Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi et par les présents Statuts, par le moyen d'une réduction de capital social grâce à un rachat et à l'annulation immédiate des Parts Sociales rachetées (étant dans tous les cas un Rachat de Parts Sociales) à un prix de remboursement/rachat tel que déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'associé unique (le Prix de Rachat).

6.7. Les Rachats de Parts Sociales conformément aux présents Statuts sont permis à condition que: (i) une Catégorie de Parts Sociales soit toujours rachetée en intégralité, étant entendu que les Parts Sociales Ordinaires soient la dernière Catégorie de Parts Sociales à être rachetée, (ii) l'actif net de la Société, tel que présenté dans les comptes intermédiaires de la Société devant être préparés par le conseil de gérance, ne soit pas, ou suite au Rachat de Parts Sociales ne devienne pas, inférieur au montant du capital social de la Société augmenté des réserves indisponibles conformément à la Loi et/ou aux présents Statuts, et (iii) le Prix de Rachat n'excède pas le montant des profits de l'exercice financier actuel augmentés des reports bénéficiaires et de tout montant provenant des réserves de la Société disponibles à cet effet, après déduction de toute perte survenue lors de l'exercice financier actuel, toute perte reportée et de toute somme devant être affectée en réserve conformément à la Loi et aux présents Statuts.

6.8. Les Parts Sociales Ordinaires ne pourront être rachetées qu'après le rachat de toutes les autres Catégories de Parts Sociales.

6.9. Lors d'un Rachat de Parts Sociales, l'associé unique aura droit, eu égard aux Catégories de Parts Sociales rachetées, au Montant Disponible (ou tout autre montant décidé par l'associé unique et le conseil de gérance, à condition toutefois qu'un tel montant n'excède jamais le Montant Disponible), dans tous les cas déterminé sur la base des comptes intermédiaires de la Société à une date non antérieure de plus de deux mois préalablement à la date de Rachat des Parts Sociales, si:

(1) dans le cas d'un remboursement/rachat des Parts Sociales de Catégorie A, le Prix de Rachat peut inclure les Bénéfices de Plus-Values A (y compris les reports de Bénéfices de Plus-Value A), mais ne comprendra pas les Bénéfices de Revenus, les Bénéfices de Plus-Values B, et les Bénéfices de Plus-Values C;

(2) dans le cas d'un remboursement/rachat des Parts Sociales de Catégorie B, le Prix de Rachat peut inclure les Bénéfices de Plus-Values B (y compris les reports de Bénéfices de Plus-Value B), mais ne comprendra pas les Bénéfices de Revenus, les Bénéfices de Plus-Values A, et les Bénéfices de Plus-Values C;

(3) dans le cas d'un remboursement/rachat des Parts Sociales de Catégorie C, le Prix de Rachat peut inclure les Bénéfices de Plus-Values C (y compris les reports de Bénéfices de Plus-Value C), mais ne comprendra pas les Bénéfices de Revenus, les Bénéfices de Plus-Values A, et les Bénéfices de Plus-Values B; et

(4) dans le cas d'un remboursement/rachat des Catégories de Parts Sociales autres que des Parts Sociales Ordinaires, le Prix de Rachat peut inclure les Bénéfices de Revenus attribués aux Parts Sociales Ordinaires (y compris les reports de Bénéfices de Revenus) et les Bénéfices Restants (y compris les reports de Bénéfices Restants), mais ne comprendra pas les Bénéfices de Plus-Value.

6.10. Dans le souci d'éviter toute ambiguïté, les montants sont dus et payable à l'associé unique après approbation et réalisation du Rachat de Parts Sociales concerné.

6.11. Dans les présents Statuts, les termes en majuscule suivants devront, sauf indication contraire du contexte, avoir le sens suivant:

Montant Disponible en relation avec toute Catégorie de Parts Sociales autre que les Parts Sociales Ordinaires sujettes à un Rachat de Parts Sociales signifie le montant total des Bénéfices de Plus-Value pertinents de la Société (incluant les reports de Bénéfices de Plus-Value), augmenté de (i) toute réserve librement distribuable (y compris un compte de réserve spéciale de capital et/ou l'Apport en Capitaux Propres et/ou la prime d'émission), et (ii) le cas échéant, le montant de la réduction de capital social relatif à la Catégorie de Parts Sociales, mais déduit de (x) toute pertes (y compris les pertes

reportées) de la Société pour la période concernée, et de (z) toute somme à affecter en réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou des présents Statuts, dans tous les cas tel qu'établi dans les comptes intermédiaires concernés (sans double comptabilisation). Afin d'éviter toute ambiguïté, le Montant Disponible ne peut pas inclure les Bénéfices de Revenus (y compris les reports de Bénéfices de Revenus).

Bénéfices de Plus-Value A signifie tout bénéfice distribuable (pour des montants autres que les Bénéfices de Revenus) réalisé par les actifs ou investissement «A» détenus indirectement ou directement par la Société, désignés par l'associé unique, dont l'acquisition par la Société (ou toute entité dans laquelle la Société a un intérêt indirect ou direct) a été financée (en tout ou en partie) par les fonds apportés liés aux Parts Sociales de Catégorie A (de tels actifs ou investissements étant les Actifs A), notamment les plus-values, les boni liquidation et les produits de vente; et toute pertes liés aux Actifs A seraient affectées uniquement aux Parts Sociales de Catégorie A.

Bénéfices de Plus-Value B signifie tout bénéfice distribuable (pour des montants autres que les Bénéfices de Revenus) réalisé par les actifs ou investissement «B» détenus indirectement ou directement par la Société, désignés par l'associé unique, dont l'acquisition par la Société (ou toute entité dans laquelle la Société a un intérêt indirect ou direct) a été financée (en tout ou en partie) par les fonds apportés liés aux Parts Sociales de Catégorie B (de tels actifs ou investissements étant les Actifs B), notamment les plus-values, les boni liquidation et les produits de vente; et toute pertes liés aux Actifs B seraient affectées uniquement aux Parts Sociales de Catégorie B.

Bénéfices de Plus-Value C signifie tout bénéfice distribuable (pour des montants autres que les Bénéfices de Revenus) réalisé par les actifs ou investissement «C» détenus indirectement ou directement par la Société, désignés par l'associé unique, dont l'acquisition par la Société (ou toute entité dans laquelle la Société a un intérêt indirect ou direct) a été financée (en tout ou en partie) par les fonds apportés liés aux Parts Sociales de Catégorie C (de tels actifs ou investissements étant les Actifs C), notamment les plus-values, les boni liquidation et les produits de vente; et toute pertes liés aux Actifs C seraient affectées uniquement aux Parts Sociales de Catégorie C.

Bénéfices de Plus-Value signifie tout bénéfice distribuable relatif aux Bénéfices de Plus-Value A, aux Bénéfices de Plus-Value B, et aux Bénéfices de Plus-Value C.

Bénéfices de Revenus signifie tout bénéfice distribuable réalisé par la Société grâce à des revenus générés par les actifs de la Société et par ses investissements, notamment les dividendes, intérêts et tout autre gain constituant un revenu aux fins de la fiscalité du Royaume-Uni.

Bénéfices Restants signifie tout bénéfice autre que les Bénéfices de Revenus et les Bénéfices de Plus-Value.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par au moins deux gérants nommés par résolution de l'associé unique qui fixe le terme de leur mandat. Les gérants forment un conseil de gérance. L'associé unique peut nommer des gérants de deux catégories différentes, étant les gérants de catégorie A (le(s) Gérant(s) de Catégorie A) et les gérants de catégorie B (le(s) Gérant(s) de Catégorie B).

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution de l'associé unique.

7.3. La majorité des gérants résidera d'un point de vue fiscal au Grand-Duché de Luxembourg.

7.4. Le conseil de gérance nommera l'un de ses gérants en tant que président du conseil de gérance (le Président), et le Président ne sera pas un résident fiscal au Royaume-Uni.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi, ou les présents Statuts à l'associé unique seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que les intérêts de la Société l'exige ou sur convocation du Président en concertation avec les gérants au lieu, à la date, et à l'heure indiqués dans l'avis de convocation, à condition que ces réunions soient tenues au Luxembourg.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants réside au Luxembourg et comprend, au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B dans le cas où différentes catégories de gérants auraient été nommées. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées à condition que si des catégories de gérants ont été nommées, qu'au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B aient approuvé ces résolutions. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par le Président ou deux gérants ou, le cas échéant, un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être délivrés au cours de procédures judiciaires ou autre, doivent être signés par le Président ou par deux gérants ou, le cas échéant, par un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B ou par toute personne dûment nommée à cette fin par le conseil de gérance.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou par télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature du gérant unique ou, si plusieurs gérants sont nommés, par la signature conjointe de deux gérants, ou, si des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B sont nommés, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B, ou par la ou les signature(s) individuelles ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Résolutions de l'associé unique

Art. 12. Pouvoirs, droits de vote et forme.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. L'associé unique pourra se faire représenter en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

12.3. Vu que la Société n'aura pas plus d'un associé, les décisions de l'associé unique pourront être prises par écrit, conformément à l'article 193 de la Loi.

12.4. Toute modification des statuts devra être décidée par l'associé unique.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 13. Exercice social et bilan.

13.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

13.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte des profits et pertes de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, auditeur(s) (s'il y en a) et de l'associé unique envers la Société.

13.3. L'associé unique peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport du (des) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, au siège social de la Société.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

14.2. Sans préjudice du calcul des montants à payer relatifs à une Catégorie de Parts Sociales d'une Rachat de Parts Sociales tel qu'établi dans l'article 6 et dans l'article 14.3 ci-dessous, les Bénéfices de Plus-Value doivent être payés sur les Catégories de Parts Sociales pertinentes en conformité avec l'article 6, et les Bénéfices de Revenus doivent être payés sur les Parts Sociales Ordinaires.

14.3. Les Catégories de Parts Sociales autres que les Parts Sociales Ordinaires donnent droit à un dividende préférentiel annuel cumulatif (sans préjudice des autres droits établis à l'article 6 et l'article 14.2 en ce qui concerne les Bénéfices de Plus-Value pertinents), en conformité avec ce qui suit:

(3) En premier lieu, un montant égal à 0,10% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie A est payé sur les Parts Sociales de Catégorie A annuellement;

(4) En deuxième lieu, un montant égal à 0,15% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie B est payé sur les Parts Sociales de Catégorie B annuellement; et

(5) En troisième lieu, un montant égal à 0,20% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie C est payé sur les Parts Sociales de Catégorie C annuellement.

14.4. Tout Bénéfices Restants est distribué sur les Parts Sociales Ordinaires.

14.5. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) un état des comptes est établi par le conseil de gérance de la Société;

(ii) cet état des comptes montre que des bénéfices et autres réserves (incluant l'Apport en Capitaux Propres et la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par le conseil de gérance et par l'associé unique dans les deux mois (2) suivant la date de l'arrêté des comptes;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, en tenant compte des capitaux de la société; et

(v) si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, l'associé unique doit reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associé ou non, nommés par résolution de l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans les résolutions de l'associé unique ou dans la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé unique.

VII. Disposition générale

Art. 16. Provision générale. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 16.496,55 GBP (seize mille quatre cent quatre-vingt-seize livres sterling et cinquante-cinq pences), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel au montant de 28.996,55 GBP (vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt-seize livres sterling et cinquante-cinq pences) par voie d'émission des Nouvelles Parts Sociales.

Souscription - Libération

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes aux Nouvelles Parts Sociales et le paiement intégral des Nouvelles Parts Sociales de la manière suivante:

L'Associé Unique déclare souscrire par les présentes aux Nouvelles Parts Sociales et de les libérer dans leur intégralité par voie d'un apport en nature d'un montant total de 2.901.310 GBP (deux millions neuf cent un mille trois cent dix livres sterling) consistant en une créance détenue par l'Associé Unique d'un montant de 2.901.310 GBP (deux millions neuf cent un mille trois cent dix livres sterling) (l'Apport);

La valeur de l'Apport d'un montant total de 2.901.310 GBP (deux millions neuf cent un mille trois cent dix livres sterling) est allouée de la manière suivante:

(1) un montant de 16.496,55 GBP (seize mille quatre cent quatre-vingt-seize livres sterling et cinquante-cinq pences) est alloué au compte de capital social de la Société; et

(2) un montant de 2.884.813,45 GBP (deux millions huit cent quatre-vingt-quatre mille huit cent treize livres sterling et quarante-cinq pences) est alloué au compte de primes d'émission de la Société.

La valorisation de l'Apport est certifiée par un certificat émis par la Société et les Associés (le Certificat) qui confirme entre autres que la valeur de l'Apport est au moins égale à 2.901.310 GBP (deux millions neuf cent un mille trois cent dix livres sterling).

L'Associé Unique prend acte du fait que les parts sociales de catégorie A sont émises afin de financer l'investissement dans Team Valley, représenté par les actifs «A», les parts sociales de catégorie B sont émises afin de financer l'investissement dans Kingsway West, représenté par les actifs «B», et les parts sociales de catégorie C sont émises afin de financer l'investissement dans Meteor, représenté par les actifs «C».

Une copie du Certificat, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

Suivant la prise des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital et l'émission des Nouvelles Parts Sociales. Il aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est établi à 28.996,55 GBP (vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt-seize livres sterling et cinquante-cinq pences), représenté par:

- (a) 2.840.000 (deux millions huit cent quarante mille) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires);
 - (b) 19.885 (dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de catégorie A (les Parts Sociales de Catégorie A);
 - (c) 19.885 (dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de catégorie B (les Parts Sociales de Catégorie B);
- et
- (d) 19.885 (dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de catégorie C (les Parts Sociales de Catégorie C).

chacune ayant une valeur nominale de 0,01 GBP (un penny) et ayant leurs droits et obligations tels qu'établis dans les présents Statuts (les Parts Sociales). Les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, et les Parts Sociales de Catégorie C, sont collectivement désignées comme les Catégories de Parts Sociales, chacune étant une Catégorie de Part Sociale. Chaque Part Sociale a été souscrite et intégralement libérée.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit une seule ou plusieurs fois par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée selon les formes requises pour la modification de ces Statuts. L'assemblée générale des associés pourra créer autant de catégories de parts sociales supplémentaires que la Société le requière dans le cadre de son activité d'investissement.

5.3. L'assemblée générale des associés peut effectuer des apports à la Société en capitaux propres, et sauf disposition contraire des présents Statuts et de tout pacte d'associés conclu de temps à autre en relation avec la Société, les montants ainsi apportés seront librement distribuables. Apport en Capitaux Propres signifie les montants (a) apportés par l(es) associé (s) à la Société sans qu'aucune part sociale ne soit émise en contrepartie, et (b) alloués aux comptes de la Société, au compte d'apports en capitaux propres (compte 115 «apports en capitaux propres non rémunéré par des titres» du plan comptable normalisé du Luxembourg du 10 juin 2009).

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de Alter Domus (Luxembourg) S.à r.l., afin de procéder, sous leur seule signature et pour le compte de la Société, à l'inscription de l'émission des Nouvelles Parts Sociales dans ledit registre, de le signer et d'accomplir toutes autres formalités qui pourraient être requises dans le cadre des résolutions ci-dessus.

Estimation des frais

Le montant des dépenses en relation avec le présent acte notarié est estimé approximativement à trois mille Euros (3.000.- EUR).

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, déclare à la requête du mandataire de l'Associé Unique, que le présent acte notarié a été établi en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, qui est connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire de l'Associé Unique signe ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 25 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/37106. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Référence de publication: 2015207984/752.

(150233682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

HGSC 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 202.501.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of December.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Halsey Group S.à r.l., a société responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, with a share capital of three hundred seventy-five thousand euros (EUR 375,000.-) and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under the number R.C.S. Luxembourg B 79.579,

here represented by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 1st December 2015.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following articles of association (the Articles) of a company which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name HGSC 4 S.à r.l. (the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the 1915 Law) as well as by these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of managers of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. Without prejudice to article 20 of these Articles, the Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 4. Corporate object.

4.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

4.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

4.3 The Company may raise funds especially through borrowing in any form except by way of public offer or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

4.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 5. Share capital.

5.1. The subscribed share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) consisting of one hundred twenty-five million (125,000,000) shares in registered form, with a par value of one ten-thousandth euro cents (EUR 0.0001) each, fully paid up.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles. However, in no case the subscribed share capital may be reduced to an amount lower than twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are and will remain in registered form (parts sociales nominatives).

6.2. Each share entitles its holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the fraction of the share capital of the Company represented by such share, increased by the amount of the share premium, if any, paid with respect to such share.

6.3. A shareholders' register of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

6.4. The Company may redeem its shares within the limits set forth by the 1915 Law.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1. Shares are freely transferable among shareholders. The transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least 50,1% of the issued share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg civil code.

7.2. For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the 1915 Law.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.

8.1. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.2. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company within six months of the close of the financial year.

8.3. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

8.4. If there are not more than 25 (twenty-five) shareholders in the Company, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

8.5. If there is only one single shareholder in the Company, the single shareholder assumes all powers conferred by the 1915 Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are set out in a written resolution executed by or on behalf of the single shareholder.

Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.

9.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2. Each share is entitled to one vote.

9.3. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by the shareholders representing at least 50% (fifty per cent) of the total issued share capital of the Company.

9.4. The shareholders may not resolve upon the following transactions without the consent of a majority of the shareholders representing at least three-quarters of the total issued share capital of the Company:

(i) to amend, alter or repeal (including any amendment, alteration or repeal effected by merger, consolidation or similar business combination) any provision of the Articles; and

(ii) to dissolve and/or liquidate the Company.

9.5. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders.

9.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex.

9.7. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.8. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Management.

10.1 The Company is managed by a sole manager or by one or more managers of class A and one or more managers of class B, appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

10.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 11. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

Art. 12. Powers of the board of managers.

12.1 All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

12.2 Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

Art. 13. Procedure.

13.1 The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

13.2 Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

13.3 No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

13.4 A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

13.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members and at least one class A and one class B manager is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented, with at least one manager of class A and one manager of class B consenting. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

13.6 Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

13.7 Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

Art. 14. Representation.

14.1 In case of a single manager the Company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers by the joint signature of any manager of class A together with any manager of class B.

14.2 The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 15. Conflict of interests.

15.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a manager, associate, officer or employee of such other company or firm.

15.2. Any manager or officer of the Company who serves as manager, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

15.3. In the event that any manager of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such manager shall make known to the board of managers of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such manager's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company which shall ratify such transaction.

Art. 16. Auditor.

16.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

16.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

16.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

16.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

16.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

Art. 17. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31 December of the same year.

Art. 18. Allocation of profits.

18.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profits. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

18.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

18.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the board of managers draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the board of managers must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

Art. 19. Liquidation.

19.1. The liquidation of the Company shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Any manager of the Company may be appointed as liquidator. The general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s). Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company. The dissolution and liquidation of the Company shall be carried out in accordance with the 1915 Law.

19.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

Art. 20. Financial information.

20.1. The Company shall provide each shareholder with a copy of the annual accounts in respect of each financial year by 30th May following the end of each financial year.

20.2. The Company shall provide each shareholder with all information in relation to itself available to the Company which may be reasonably required by a shareholder to meet tax and legal reporting obligations of the group of companies of which the shareholder is part. Such information shall include but shall not be limited to all available tax filings, returns and receipts, bank statements, books and other records of the Company.

20.3. The Company will use euro (EUR) as its functional currency and it shall prepare its annual accounts in conformity with Luxembourg generally accepted accounting principles.

Art. 21. Access to books and files of the Company. Each shareholder and its respective auditors and/or any person appointed by the shareholder to whom the Company has no reasonable objection may, during normal business hours, have access to the offices, buildings and sites of the Company and shall have the right to inspect and audit at its own expense all books and records and to check all possessions owned by the Company.

Art. 22. Applicable laws. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31, 2016.

Subscription and payment

Halsey Group S.à r.l., prenamed and represented as stated here-above, declares to subscribe for one hundred twenty-five million (125,000,000) shares in registered form, with a par value of one ten-thousandth euro cents (EUR 0.0001) each and to fully pay them up by contribution in cash in an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to be allocated to the share capital of the Company.

As a result, the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital of the Company has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg; and
2. The following person is appointed as sole Manager of the Company for an indefinite period:

Mr Christophe El Gammal, born on 9 August 1967 in Uccle, Belgium, residing at 35, rue des Merisiers, L-8253 Mamer.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the representative of the appearing party, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said representative signed together with the notary this original notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onzième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Halsey Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg, avec un capital social de trois cent soixante quinze mille euros (EUR 375.000,-) et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.579,

ici représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} décembre 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts (les Statuts) d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer tel qu'il suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée, sous la dénomination HGSC 4 S.à r.l. (la Société), qui sera soumise à la législation luxembourgeoise et, en particulier, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi de 1915) ainsi qu'à ces statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg ville, Grand Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance de la Société.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance de la Société. Lorsque le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. De telles mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

3.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

3.2. Sans préjudice de l'article 20 des présents Statuts, la Société peut être dissoute, à n'importe quel moment, par une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et sous toute forme de placement, acquisition par achat, souscription ou autre, transfert par vente, échange ou autre de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

4.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

4.3 La Société peut lever des fonds en empruntant sous toute forme sauf par voie d'offre publique ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres obligataires ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

4.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentés par cent vingt-cinq millions (125.000.000) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de un dix millième de cent d'euro (EUR 0,0001) chacune, entièrement libérées.

5.2. Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts. Cependant, le capital social ne pourra en aucun cas être réduit à un montant inférieur à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont et resteront nominatives.

6.2. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le capital social représenté par le nombre de parts sociales existantes, augmenté du montant de la prime d'émission, s'il y en a une.

6.3. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque associé qui le demande. Ce registre contiendra le nom de chaque associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de parts sociales qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces parts sociales, ainsi que la mention des transferts des parts sociales et les dates de ces transferts. La propriété des parts sociales sera établie par inscription dans ledit registre des associés.

6.4. La Société peut racheter ses parts sociales dans les limites fixées par la Loi de 1915.

Art. 7. Transmission des parts sociales.

7.1. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. La cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément préalable donné par l'assemblée générale des associés représentant au moins 50,1% du capital social de la Société. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société, ou acceptée par elle, en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

7.2. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

Art. 8. Assemblée des associés de la Société.

8.1. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société représente l'ensemble des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire, approuver ou ratifier tous les actes relatifs à l'objet de la Société.

8.2. L'assemblée générale annuelle des associés de la Société est tenue à Luxembourg au siège de la Société dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

8.3. D'autres réunions des associés de la Société se tiendront à l'endroit et la date devant être spécifié dans l'avis de convocation de la réunion.

8.4. Lorsque qu'il n'y a pas plus de 25 (vingt-cinq) associés dans la Société, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire, dont le texte sera envoyé à tous les associés par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés pourront apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou fax.

8.5. Si la Société ne compte qu'un associé, l'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi de 1915 à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées par écrit.

Art. 9. Préavis, quorum, pouvoirs et convocations.

9.1. Les délais de préavis et quorum prévues par la Loi de 1915 seront applicables à la conduite des assemblées des associés de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

9.2. Chaque part sociale donne droit à une voix.

9.3. Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les décisions collectives des associés de la Société, dûment convoqués, ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de 50% (cinquante pourcent) du capital social.

9.4. Les associés ne peuvent décider des opérations suivantes sans le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du total du capital émis de la Société:

(i) abroger ou modifier (y compris tout amendement, modification ou abrogation effectuée par fusion, consolidation ou regroupement d'entreprises similaires) toute disposition des Statuts; et

(ii) dissoudre et / ou liquider la Société.

9.5. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses associés augmentés qu'avec le consentement unanime des associés.

9.6. Chaque associé pourra désigner toute personne ou entité, en vertu d'une procuration écrite donnée soit par lettre, télégramme, télex, fax ou courrier électronique, comme mandataire pour le représenter aux assemblées générales des associés de la Société.

9.7. Tout associé peut participer à une réunion des associés de la Société par conférence téléphonique ou par des moyens similaires de communication par lesquels toutes les personnes participant à la réunion peuvent entendre et parler les uns aux autres et proprement délibérer. Participer à une réunion par de tels moyens constituera une présence en personne à cette assemblée.

9.8. Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à une assemblée des associés de la Société, et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion peut se tenir sans préavis.

Art. 10. Administration.

10.1. La Société est gérée par un gérant unique ou un ou plusieurs gérants de classe A et par un ou plusieurs gérants de classe B, nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

10.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une décision des associés.

Art. 11. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment le conseil de gérance (le Conseil).

Art. 12. Pouvoirs du conseil de gérance.

12.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

12.2. Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un (1) ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

Art. 13. Procédure.

13.1 Le Conseil se réunit sur convocation de l'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

13.2. Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

13.3. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions qui sont tenues dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

13.4. Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

13.5. Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement uniquement si la majorité des de ses membres, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés avec au moins le consentement d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

13.6. Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

13.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants), sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

Art. 14. Représentation.

14.1. En cas de gérant unique, la société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

14.2. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 14. Conflit d'intérêt.

14.2. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre société ou firme ne sera affecté ou invalidé en raison du fait qu'un ou plusieurs gérant ou préposé de la Société est intéressé par, ou est gérant, associé, préposé ou employé d'une telle autre société.

14.3. Tout gérant ou préposé de la Société qui agit en tant que gérant, préposé ou employé de toute société ou firme avec laquelle la Société contracte ou de toute autre manière entre en affaire ne sera pas, pour la seule raison d'un tel lien avec cette autre société ou firme, empêché de considérer et voter ou agir dans le cadre de ces contrats ou autres relations d'affaires.

14.4. Au cas où un des gérant de la Société aurait un intérêt personnel et opposé dans une transaction quelconque de la Société, ce gérant doit faire connaître au conseil de gérance de la Société un tel intérêt personnel et opposé et ne doit pas considérer ou voter pour une telle transaction, et cette transaction ainsi que l'intérêt de ce gérant, devront être signalés à la prochaine assemblée générale des associés de la Société afin que celle-ci ratifie cette transaction.

Art. 15. Commissaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

15.1. Lorsque qu'il y a plus de 25 (vingt-cinq) associés dans la Société, les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés nomme le(s) commissaire(s) et détermine la durée de leur mandat qui ne peut pas excéder six (6) ans.

15.2. Le commissaire peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

15.3. Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

15.4. Si les associés de la Société nomment un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire est supprimée.

15.5. Un réviseur d'entreprises agréé ne peut être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif uniquement, ou avec son accord.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.2. L'assemblée générale des associés a le pouvoir discrétionnaire de disposer du surplus. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende ou l'affecter à la réserve ou le reporter.

20.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment sous réserve des conditions suivantes:

(i) le conseil de gérance dresse des comptes intérimaires;

(ii) les comptes intérimaires indiquent que des bénéfices et autres réserves suffisants (ce qui comprend les primes d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et des sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) le conseil de gérance doit prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires payés dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

Art. 18. Liquidation.

18.1. La liquidation de la Société sera conduite par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou des personnes morales), nommés par l'assemblée générale des associés de la Société décidant de cette liquidation. Tout gérant de la Société peut être désigné liquidateur. L'assemblée générale déterminera également les pouvoirs et rémunérations des liquidateurs. A moins qu'il n'en ait été décidé autrement par les associés, les liquidateurs seront investis des

pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société. La dissolution et la liquidation de la Société seront faites en conformité avec la Loi de 1915.

18.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société sera payé aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

Art. 19. Informations financières.

19.1. La Société doit fournir à chaque associé une copie des comptes annuels au titre de chaque exercice avant le 30 mai suivant la fin de l'exercice.

19.2. La Société doit fournir à chaque associé toutes les informations en rapport avec celle-ci qui peuvent raisonnablement être exigées par un associé pour remplir ses obligations fiscales et juridiques de présenter des rapports pour le groupe de sociétés dont l'associé est partie. Ces informations incluent mais ne se limite pas à toutes les déclarations de revenus, relevés bancaires, des livres et autres documents de la Société.

19.3. La Société utilisera l'euro (EUR) comme devise fonctionnelle, et établit ses comptes annuels en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Luxembourg.

Art. 20. Accès aux livres et aux fichiers de la société. Chaque associé et ses auditeurs et / ou toute personne nommée par l'associé pour qui la Société n'a pas d'objection raisonnable peut, pendant les heures de bureau, avoir accès aux bureaux, aux bâtiments et aux sites de la Société et ont le droit d'inspecter et d'auditer à ses frais tous les livres et registres et de vérifier tous les biens appartenant à la Société.

Art. 21. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas traitées par une disposition spécifique des présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2016.

Souscription et paiement

Halsey Group S.à r.l., précitée et représentée comme mentionné ci-dessus, déclare avoir souscrit à cent vingt-cinq millions (125.000.000) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de un dix millième de cent (EUR 0,0001) chacune, et de les avoir entièrement libéré par versement en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à allouer au capital social de la Société.

En conséquence, le montant douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Estimation des coûts

Les dépenses, coûts, frais et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg.
2. La personne suivante est nommée comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:
Monsieur Christophe El Gammal, né le 9 août 1967 à Uccle, Belgique, résidant au 35, rue des Merisiers, L-8253 Mamer.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte est fait à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu par le notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 15 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/39984. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Référence de publication: 2015208004/482.

(150234801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

HS ELECTRICITE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 40, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 202.483.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-sept novembre.

Par-devant Nous Me Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Sébastien HENRICHE, né le 21 juin 1985 à Messancy (Belgique), demeurant au 9, rue des Rochers, B-6780 Hondelange.

2. Madame Claire DE WINTER, née le 10 octobre 1986 à Messancy (Belgique), demeurant au 9, rue des Rochers, B-6780 Hondelange.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée avec les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «HS ELECTRICITE S.à r.l.», (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La société a pour objet le commerce en général ainsi que l'exploitation d'un commerce de travaux d'installations électrotechniques de bâtiment, la réparation d'appareils électroménagers et d'équipements pour la maison et le jardin.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La société peut également créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- €) divisé en cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125,- €) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propiétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 8. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 11. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou, si plus d'un Gérant a été nommé, par la signature conjointe de deux Gérants dont un au moins celui qui aura l'autorisation d'établissement.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 12. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions légales.

Art. 14. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au trente-et-un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 20. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre de cette année.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125,- €) ont été souscrites comme indiqué ci-dessous,

pour cent (100%) en numéraire ainsi qu'il suit:

Monsieur Sébastien HENRICHE, prénommé	98 (quatre-vingt-dix-huit) parts sociales
Madame Claire DE WINTER prénommée	2 (deux) parts sociales
Total:	100 (cent) parts sociales)

et libérées entièrement moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- €) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Résolutions de l'assemblée générale des associés

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale des associés de la Société à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi au 40, rue des Bruyères à L-1274 Howald.
2. La personne suivante est nommée comme Gérant Unique de la Société pour une durée indéterminée: Monsieur Sébastien HENRICHE, né le 21 juin 1985 à Messancy (Belgique), demeurant au 9, rue des Rochers, B-6780 Hondelange.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 1.300,- euros.

Autorisation de commerce - activités réglementées

Le notaire soussigné a informé les parties comparantes qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou bien dans l'éventualité où la société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, la société doit être au préalable en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme et/ou s'acquitter de toutes autres formalités aux fins de rendre possible l'activité de la société partout et vis-à-vis de toutes tierces parties, ce qui est expressément reconnu par les parties comparantes.

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation du présent acte donnée aux parties comparantes, celles-ci ont ensuite signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. HENRICHE, C. DE WINTER, J-P. MEYERS.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 décembre 2015. Relation: EAC/2015/28580. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Amédée SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier timbré à la société sur sa demande.

Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 2015.

Référence de publication: 2015208015/147.

(150233928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

IREF Art-Invest Holdings 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 163.738.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand fifteen, on the ninth day of December.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

Mr Thomas MATHIEU, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, acting as a special proxy holder of:

"IRAF II LIMITED", a private limited company incorporated under the laws of the United-Kingdom, having its registered office at 12, Charles II Street, London SW1Y 4QU, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under the number 9837491,

hereafter referred to as "the principal",

by virtue of a proxy given on December 2, 2015,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The same proxy holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company "IREF Art-Invest Holdings 1", a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered in the "Registre de Commerce et des Sociétés" in Luxembourg, section B number 163738, has been incorporated under Luxembourg Law, pursuant to a deed of the undersigned notary on September 23, 2011, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 2823 of November 18, 2011.

II.- That the subscribed capital of the company is fixed at seventy-five thousand Euros (EUR 75,000.-) represented by seventy five thousand (75,000) shares of a par value of one Euro (EUR 1.-) each, fully paid up.

III.- That the principal is the sole owner of all the shares of said company.

IV.- That the principal, being sole shareholder of the company "IREF Art-Invest Holdings 1", has decided to proceed immediately to the dissolution of the said company.

V.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the company "IREF Art-Invest Holdings 1", prementioned.

VI.- That the principal, in its activity as liquidator of the company, declares to take over all assets and liabilities of the dissolved company, and assumes responsibility for any known and/or unknown liabilities of the company and for all the liabilities of the company against third parties that have not been paid off or have not been duly provided for in the financial statements of the company.

VII.- That the principal fully grants discharge to the managers of the dissolved company for the due performance of their duties up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five (5) years at its former registered office.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

The document after having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Thomas MATHIEU, employé privé, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

"IRAF II LIMITED", une private limited company constituée d'après les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 12, Charles II Street, GB - SW1 4QU Londres et dûment enregistrée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 9837491 et,

ci-après dénommée: "le mandant",

en vertu d'une procuration lui donnée, le 2 décembre 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société "IREF Art-Invest Holdings 1", une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 163738, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 septembre 2011, publié au Mémorial C numéro 2823 du 18 novembre 2011.

II.- Que le capital social souscrit de la société est fixé à soixante-quinze mille Euros (EUR 75.000.-), représenté par soixante-quinze mille (75.000) parts sociales d'une valeur d'un Euro (EUR 1.-) chacune, intégralement libérées.

III.- Que le mandant est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de ladite société.

IV.- Que le mandant, étant le seul associé de la société "IREF Art-Invest Holdings 1", a décidé de procéder à la dissolution de ladite société.

V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société "IREF Art-Invest Holdings 1", pré désignée.

VI.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la société, déclare reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la société dissoute, et assume la responsabilité des dettes et autres engagements connus et/ou inconnus de la société ainsi que toutes les dettes envers les tiers n'ayant pas été réglées ou ne figurant pas dans les comptes de la société.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: T. MATHIEU, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29575. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015208049/88.

(150233662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

IREF Art-Invest Holdings 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 163.869.

DISSOLUTION

In the year two thousand fifteen, on the ninth day of December.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

Mr Thomas MATHIEU, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, acting as a special proxy holder of:

"IRAF II LIMITED", a private limited company incorporated under the laws of the United-Kingdom, having its registered office at 12, Charles II Street, London SW1Y 4QU, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under the number 9837491,

hereafter referred to as "the principal",

by virtue of a proxy given on December 2, 2015,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The same proxy holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company "IREF Art-Invest Holdings 2", a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered in the "Registre de Commerce et des Sociétés" in Luxembourg, section B number 163869, has been incorporated under Luxembourg Law, pursuant to a deed of the undersigned notary on September 23, 2011, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 2876 of November 24, 2011.

II.- That the subscribed capital of the company is fixed at ninety thousand Euros (EUR 90,000.-) represented by ninety thousand (90,000) shares of a par value of one Euro (EUR 1.-) each, fully paid up.

III.- That the principal is the sole owner of all the shares of said company.

IV.- That the principal, being sole shareholder of the company "IREF Art-Invest Holdings 2", has decided to proceed immediately to the dissolution of the said company.

V.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the company "IREF Art-Invest Holdings 2", prementioned.

VI.- That the principal, in its activity as liquidator of the company, declares to take over all assets and liabilities of the dissolved company, and assumes responsibility for any known and/or unknown liabilities of the company and for all the

liabilities of the company against third parties that have not been paid off or have not been duly provided for in the financial statements of the company.

VII.- That the principal fully grants discharge to the managers of the dissolved company for the due performance of their duties up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five (5) years at its former registered office.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

The document after having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Thomas MATHIEU, employé privé, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

"IRAF II LIMITED", une private limited company constituée d'après les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 12, Charles II Street, GB - SW1 4QU Londres et dûment enregistrée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 9837491,

ci-après dénommée: "le mandant",

en vertu d'une procuration lui donnée à Londres, le 2 décembre 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société "IREF Art-Invest Holdings 2", une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 163869, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 septembre 2011, publié au Mémorial C numéro 2876 du 24 novembre 2011.

II.- Que le capital social souscrit de la société est fixé à quatre-vingt-dix mille Euros (EUR 90.000,-), représenté par quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales d'une valeur d'un Euro (EUR 1,-) chacune, intégralement libérées.

III.- Que le mandant est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de ladite société.

IV.- Que le mandant, étant le seul associé de la société "IREF Art-Invest Holdings 2", a décidé de procéder à la dissolution de ladite société.

V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société "IREF Art-Invest Holdings 2", pré désignée.

VI.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la société, déclare reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la société dissoute, et assume la responsabilité des dettes et autres engagements connus et/ou inconnus de la société ainsi que toutes les dettes envers les tiers n'ayant pas été réglées ou ne figurant pas dans les comptes de la société.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: T. MATHIEU, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29572. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015208050/88.

(150233691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

IRERE Industrial Holdings 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 157.757.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand fifteen, on the ninth day of December.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

Mr Thomas MATHIEU, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, acting as a special proxy holder of:

"IRAF II LIMITED", a private limited company incorporated under the laws of the United-Kingdom, having its registered office at 12, Charles II Street, London SW1Y 4QU, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under the number 9837491,

hereafter referred to as "the principal",

by virtue of a proxy given on December 2, 2015,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The same proxy holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company "IRERE Industrial Holdings 1", a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered in the "Registre de Commerce et des Sociétés" in Luxembourg, section B number 157757, has been incorporated under Luxembourg Law, pursuant to a notarial deed on December 17, 2010, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 335 of February 19, 2011. The Articles of Association of said company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 3 March 2011, deed published in the Mémorial C N°1330 of 18 June 2011.

II.- That the subscribed capital of the company is fixed at seventy-five thousand Euros (EUR 75,000.-) represented by seventy-five thousand (75,000) shares of a par value of one Euro (EUR 1.-) each, fully paid up.

III.- That the principal is the sole owner of all the shares of said company.

IV.- That the principal, being sole shareholder of the company "IRERE Industrial Holdings 1", has decided to proceed immediately to the dissolution of the said company.

V.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the company "IRERE Industrial Holdings 1", prementioned.

VI.- That the principal, in its activity as liquidator of the company, declares to take over all assets and liabilities of the dissolved company, and assumes responsibility for any known and/or unknown liabilities of the company and for all the liabilities of the company against third parties that have not been paid off or have not been duly provided for in the financial statements of the company.

VII.- That the principal fully grants discharge to the managers of the dissolved company for the due performance of their duties up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five (5) years at its former registered office.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

The document after having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Thomas MATHIEU, employé privé, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

"IRAF II LIMITED", une private limited company constituée d'après les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 12, Charles II Street, GB - SW1 4QU Londres, dûment enregistrée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 9837491,

ci-après dénommée: "le mandant",

en vertu d'une procuration lui donnée le 2 décembre 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société "IRERE Industrial Holdings 1", une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 157757, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié en date du 17 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 335 du 19 février 2011.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 mars 2011, publié au Mémorial C N° 1330 du 18 juin 2011.

II.- Que le capital social souscrit de la société est fixé à soixante-quinze mille Euros (EUR 75.000,-), représenté par soixante-quinze mille (75.000) parts sociales d'une valeur d'un Euro (EUR 1,-) chacune, intégralement libérées.

III.- Que le mandant est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de ladite société.

IV.- Que le mandant, étant le seul associé de la société "IRERE Industrial Holdings 1", a décidé de procéder à la dissolution de ladite société.

V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société "IRERE Industrial Holdings 1", pré désignée.

VI.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la société, déclare reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la société dissoute, et assume la responsabilité des dettes et autres engagements connus et/ou inconnus de la société ainsi que toutes les dettes envers les tiers n'ayant pas été réglées ou ne figurant pas dans les comptes de la société.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: T. MATHIEU, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29577. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015208051/92.

(150233707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Keystone & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 159.560.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Real Partners S.A., a limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 2a, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159.561,

duly represented by its Sole Director Mr Robert LANGMANTEL, business man, residing professionally at 2a, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg.

Such appearing party, in the capacity in which she acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

- That the limited liability company (société anonyme) "Keystone & Partners S.A.", registered in the Luxembourg Register of Commerce under the section B and the number 159.560, established and with registered office at 2a, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, has been incorporated by a deed of the undersigned notary, dated March 8th, 2011, which deed has been published in the Luxembourg official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1262, dated June 10th, 2011. The Articles of Association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg, dated December 4th, 2014, which deed has been published in the Luxembourg official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 90, dated January 13th, 2015.

- That the share capital of the Company is set at forty-five thousand British Pounds (GBP 45,000), represented by ninety thousand (90,000) shares with a nominal value of fifty pence (GBP 0.50) each.

- That the sole shareholder owns the totality of shares of the Company.

- That the Company's activities have ceased; that the sole shareholder decides in general meeting to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company.

- That the here represented sole shareholder appoints himself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the company are paid. The liquidation report will remain attached to the present deed.

- That the remaining net assets have been paid to the sole shareholder.

- The declarations of the liquidator have been certificated, pursuant to a report that remains attached as appendix, established by REMAE BLANCHE S.A., a Luxembourg limited company, having its registered office at 2a, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 88.852, appointed as "commissaire-to-the-liquidation" by the sole shareholder.

- That the liquidation of the Company is done and finalised.

- That full discharge is granted to the directors of the Company for the execution of their mandates.

- That full discharge is also granted to the "commissaire-to-the-liquidation", REMAE BLANCHE S.A., prenamed.

- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five (5) years at the former registered address of the Company being 2a, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks German, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the German text, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by her surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Uebersetzung:

Im Jahre zweitausendundfünfzehn, am vierzehnten Dezember.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Real Partners S.A., eine Aktiengesellschaft (société anonyme) gegründet nach luxemburgischem Recht, mit Sitz in 2a, rue des Capucins, L-1313 Luxemburg und eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 159.561,

hier rechtmäßig vertreten durch ihren einzigen Verwalter Herr Robert LANGMANTEL, Kaufmann, mit beruflicher Anschrift in 2a, rue des Capucins, L-1313 Luxemburg.

Die Erschienene, in ihrer erwähnten Eigenschaft, hat den unterzeichneten Notar ersucht nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

- Dass die Aktiengesellschaft (société anonyme) "Keystone & Partners S.A.", eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 159.560, mit Sitz in 2a, rue des Capucins, L-1313 Luxemburg, gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar, am 8. März 2011 und veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1262 vom 10. Juni 2011. Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Paul BETTINGEN, Notar mit Amtssitz in Niederanven, Großherzogtum Luxemburg, am 4. Dezember 2014 und veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 90 vom 13. Januar 2015.

- Dass das Kapital der Gesellschaft fünfundvierzigtausend Britische Pfund (45.000.- GBP), eingeteilt in neunzigtausend (90.000) Aktien von je einem halben Britischen Pfund (0,50 EUR), beträgt.

- Dass der alleinige Aktionär Inhaber sämtlicher Aktien der vorgenannten Gesellschaft ist.
- Dass die Gesellschaft keine betrieblichen Aktivitäten mehr hat; dass der alleinige Aktionär in der Generalversammlung beschließt die Gesellschaft antizipiert und mit sofortiger Wirkung aufzulösen.
- Dass der hier vertretene alleinige Aktionär, sich selbst als Liquidator der Gesellschaft ernennt und in seiner Eigenschaft handelnd, den Notar ersucht zu authentifizieren, dass sämtliche Verbindlichkeiten der Gesellschaft beglichen wurden und dass die Verbindlichkeiten in Bezug auf die Auflösung der Gesellschaft ebenfalls beglichen wurden; des Weiteren erklärt der Liquidator, dass er für alle zum jetzigen Zeitpunkt eventuell unbekanntes offenen Verbindlichkeiten aufkommt; demzufolge wurden alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft beglichen. Der Bericht des Liquidators bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben.
- Dass die restlichen Vermögenswerte an den alleinigen Aktionär ausbezahlt wurden.
- Die vorstehenden Erklärungen des Liquidators wurden direkt von dem Liquidationsprüfer REMAE BLANCHE S.A., mit Gesellschaftssitz in 2a, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg und eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 88.852, welcher von dem alleinigen Aktionär ernannt wurde, überprüft, gemäß Bericht welcher gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt.
- Dass die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist.
- Dass den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar der Gesellschaft volle Entlastung für ihre Amtsdauer erteilt wird.
- Dass dem Liquidationsprüfer REMAE BLANCHE S.A., vorbenannt, ebenfalls volle Entlastung erteilt wird.
- Dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft für einen Zeitraum von fünf (5) Jahren am ehemaligen Sitz der Gesellschaft in 2a, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, aufbewahrt werden.

Der Unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und auch schreibt, fügt hiermit an, dass die erschienen Personen eine deutsche Fassung der Englischen haben folgen lassen möchten.

Bei etwaigen Nichtübereinstimmungen der in die deutsche Sprache übersetzten Satzungen hat die englische Fassung Vorrang.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: R. Langmantel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 15 décembre 2015. 2LAC/2015/28782. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Référence de publication: 2015208085/106.

(150233904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

ITT Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 11, Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 170.196.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 décembre 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015208064/11.

(150234475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Dematic Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,03.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 112.618.

—
Transfert d'apport

Il résulte d'un contrat d'apport, signé et avec effet en date du 4 décembre 2015, que l'associé de la Société, DH Services Luxembourg S.à r.l., a transféré 40.002 parts sociales ordinaires de catégorie A, 39.999 parts sociales ordinaires de catégorie B, 39.999 parts sociales ordinaires de catégorie C, 40.000 parts sociales ordinaires de catégorie D, 40.000 parts sociales ordinaires de catégorie E, 40.000 parts sociales ordinaires de catégorie F, 40.000 parts sociales ordinaires de catégorie G, 40.000 parts sociales ordinaires de catégorie H, qu'il détenait dans la Société à:

- Dematic Group Limited, une limited liability company, constituée et régie selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à l'adresse suivante: Beaumont Road, OX16 1QZ Banbury, Oxford, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 09653326.

Les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

Dematic Group Limited	40.002 parts sociales ordinaires de catégorie A 39.999 parts sociales ordinaires de catégorie B 39.999 parts sociales ordinaires de catégorie C 40.000 parts sociales ordinaires de catégorie D 40.000 parts sociales ordinaires de catégorie E 40.000 parts sociales ordinaires de catégorie F 40.000 parts sociales ordinaires de catégorie G 40.000 parts sociales ordinaires de catégorie H
DHC - Holdings	261.819 parts sociales de catégorie I

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Dematic Holding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015207780/31.

(150233615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

D.K.L. Air-Light S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Ikarus-Ulm S.à r.l..

Capital social: EUR 18.600,00.

Siège social: L-8379 Kleinbettingen, 9A, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 94.432.

L'an deux mille quinze,

le quinze décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),
ont comparu:

1.- Monsieur Michel LAURENT, informaticien, né à Cusset (France), le 08 novembre 1955, demeurant au 9A, Rue de la Montagne, L-8379 Kleinbettingen; et

2.- Madame Brunhilde LAURENT, née BLUM, employée privée, née à Büscheich (Gerolstein) [Allemagne], le 23 décembre 1957, demeurant au 9A, Rue de la Montagne, L-8379 Kleinbettingen.

Lesquels comparants, ici personnellement présents, et agissant en leur qualité de seuls et uniques associés (les «Associés») de la société «D.K.L. Air-Light S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée exerçant encore le commerce sous l'enseigne «Ikarus-Ulm S.à r.l.», établie et ayant son siège social au 9A, Rue de la Montagne, L-8379 Kleinbettingen, avec un capital social souscrit et émis de DIX-HUIT MILLE SIX CENTS EUROS (18'600.- EUR),

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 94 432,

constituée suivant acte notarié dressé en date du 05 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 06 août 2003, sous le numéro 816 et page 39152 et dont les statuts furent modifiés pour la dernière fois, suivant acte notarié reçu en date du 09 février 2009, lequel acte fut publié au Mémorial, le 27 mars 2009, sous le numéro 674 et page 32316,

ont requis le notaire soussigné de documenter ainsi qu'il suit leurs résolutions prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

Les Associés DECIDENT la dissolution anticipée de la Société «D.K.L. Air-Light S.à r.l.» et prononcent sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Les Associés DECIDENT de nommer:

Monsieur Michel LAURENT, informaticien, né à Cusset (France), le 08 novembre 1955, demeurant au 9A, Rue de la Montagne, L-8379 Kleinbettingen, aux fonctions de seul liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Troisième résolution

Les Associés DECIDENT d'investir le Liquidateur des pouvoirs suivants:

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le Liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le Liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux associés en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Quatrième résolution

Les Associés DECIDENT d'accorder pleine et entière décharge aux gérants de la Société présentement mise en liquidation.

DONT PROCÈS-VERBAL, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les prédits comparants ont signé avec Nous notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. LAURENT, B. LAURENT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30066. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015207776/59.

(150234707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Mount Tai Chemical Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40a, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 151.578.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1646 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015208205/9.

(150234412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Castor, Société Civile.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg E 3.000.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1755 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015207734/9.

(150234190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Cornerton International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.785.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016057975/9.

(160018235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

First Data International Luxembourg VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 150.605.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2016058684/13.

(160019084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Sucrama SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 21.757.

Il résulte de l'assemblée générale tenue en date du 5 novembre 2013 la décision suivante:

Les actionnaires décident de ratifier la démission du commissaire, la société PKF Weber & Bontemps, 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg, et de nommer avec effet au 3 juin 2013 la société Compliance & Control, société anonyme, 6 place de Nancy L-2212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 172.482 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2016001626/14.

(150240273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Avantor Performance Materials Electronics, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 175.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Avantor Performance Materials Electronics

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016058404/11.

(160019470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.
